Communauté de communes de la Brie Nangissienne

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Rapport relatif au Prix et à la Qualité

du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Exercice 2020

Présenté conformément à l'article L.2224-5

du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1) Caractérisation technique du service.....3
1.1) Organisation administrative du service 3
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....3
1.3) Mode de gestion du service 4
1.4) Dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGDCT).....4
1.5) Activité du service 5
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0) 5

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service 6
2.1) Fixation des tarifs en vigueur 6
2.2) Recettes d'exploitation 6

3) Indicateur de performance 7
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) 7

Indicateurs applicables en Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs :

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif

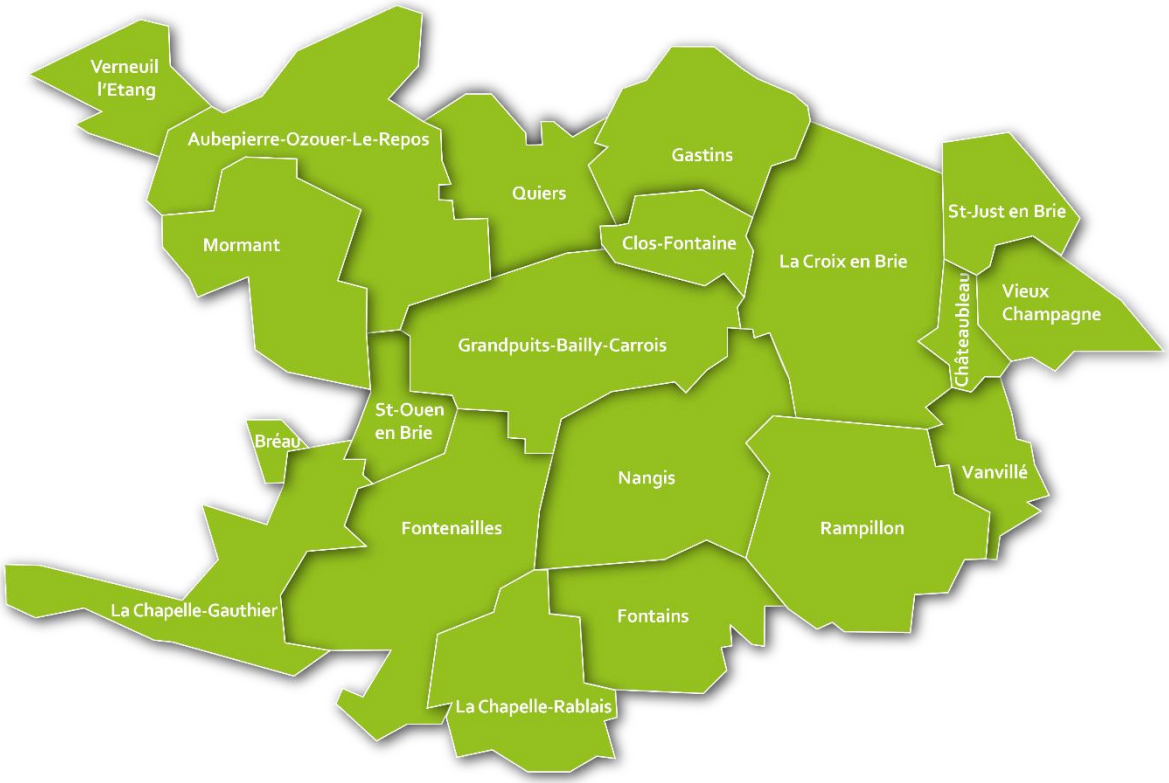
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance :

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractéristique technique du service

1.1) Organisation administrative du service



La communauté de communes de la Brie Nangissienne regroupe les communes suivantes :

- Aubepierre - Ozouer-le-Repos ;
- Bréau ;
- Châteaubleau ;
- Clos-Fontaine ;
- Fontains ;
- Fontenailles ;
- Gastins ;
- Grandpuits Bailly-Carrois ;
- La Chapelle-Gauthier ;
- La Chapelle-Rablais ;
- La Croix-en-Brie ;
- Mormant
- Nangis ;
- Quiers ;
- Rampillon ;
- Saint-Ouen-en-Brie ;
- Saint-Just-en-Brie ;
- Vanvillé ;
- Verneuil-l'Etang.
- Vieux Champagne.

Ces communes ont transféré leur compétence en matière d'Assainissement Non Collectif.

Le SPANC regroupe donc vingt (20) communes.

1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

- Nombre d'habitants desservis : 2 472 habitants.
- Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 1 310 installations.

1.3) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation.

Par décision n° 2017/010 du 01 février 2017, le président a décidé de confier la mission de contrôle et de vérifications techniques liée au service SPANC à la :

SOCIETE VEOLIA EAU – CENTRE SUD EST

198 rue Foch

ZI Vaux le Pénil BP 576

77016 MELUN CEDEX

Via un accord-cadre, passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 28 et 78 du décret n°2016-360 du Code des Marché Publics.

Ce contrat à une durée de 4 ans. Il prendra fin le 18/01/2021

1.4) Dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure :

☒ Le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 7 ans.

Et à la demande du propriétaire :

☒ L'entretien des installations (précisez la nature : vidange des fosses….),

☒ Les travaux de réalisation d'installation nouvelle,

☒ Les travaux de réhabilitation des installations,

☐ Le traitement des matières de vidange.

1.5) Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestations de services pour le contrôle des systèmes d'Assainissement Non Collectif	**2018**	**2019**	**2020**
Contrôle de conception et d'implantation des installations nouvelles	26	40	30
2ème contrôle de conception et d'implantation des installations nouvelles faisant **suite à un dossier incomplet**	3	3	6
Contrôle de la bonne exécution des installations nouvelles	20	18	32
2ème contrôle de la bonne exécution des installations nouvelles **en cas de non-conformité**	0	2	1
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	13	8	0
Contrôle de conformité des installation existantes **pour cession immobilière**	49	58	35
Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	28	11	45

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points Possibles	Nombre de points obtenus
A. - Elements obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	Oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui	30	30
B. - Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Oui	20	20
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
Total			140	130

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : 20

Il s'agit des communes de :

- Aubepierre Ozouer-Le-Repos, délibération du 30/06/2006
- Bréau, délibération du 20/12/2017
- Châteaubleau, délibération du 26/10/2007
- Clos Fontaine, délibération du 14/10/2010
- Fontains, délibération du 31/03/2009
- Fontenailles, délibération du 25/02/2013
- Gastins, délibération du 27/01/2004
- Granpuits Bailly-Carrois, délibération du 26/09/2002
- La Chapelle Gauthier, délibération du 12/01/2018
- La Chapelle Rablais, délibération du 11/12/2013
- La Croix en Brie, délibération du 26/03/2012
- Mormant, adoption du projet de zonage du 12/02/2019
- Nangis, délibération du 21/10/2004
- Quiers, délibération du n°2004/21 du 07/06/2004
- Rampillon, délibération du 05/03/2008
- Saint Ouen-en Brie, enquête publique du 04/08/2004 – délibération n°2014/21 du 29/11/2007

- Saint Just-en-Brie, enquête publique du 15/05/2007 - délibération du 31/10/2007
- Vanvillé, enquête publique - délibération du 29/01/2013
- Verneuil l'Étang, délibération du 08/09/2003
- Vieux Champagne, enquête publique du 15/05/2007 - délibération du 29/11/2007

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Ceux-ci sont révisés à la date d'anniversaire. La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

date de la délibération	Objet	Coût TTC prestation sans redevance	Coût total prestation TTC
19/01/2017	Contrôle de conception et d'implantation des installations nouvelles	93,50	123,50
	2ème contrôle de conception et d'implantation des installations nouvelles faisant **suite à un dossier incomplet**	44,00	74,00
	Contrôle de la bonne exécution des installations nouvelles	115,50	145,50
	2ème contrôle de la bonne exécution des installations nouvelles **en cas de non-conformité**	82,50	112,50
	Contrôle de conformité des installation existantes **pour cession immobilière**	132,00	162,00
	Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	79,20	109,20
	Contrôle de l'existant	93,50	123,50

Le conseil communautaire a créé en date du 22 juin 2012 des frais de gestions d'un montant de 37€ dont le paiement se réalise après chaque prestation. En date du 19 janvier 2017, il a été décidé de réduire le montant de ces frais de gestion soit 25€.

Le service est-il assujetti à la TVA ? ☒ Oui ☐ Non

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes :

	2018	2019	2020
Frais de gestion	2025,00	2100,00	3398,45
Recettes liées à la facturation des abonnés	9444,49	9817,18	8195,90
Total des recettes liées à la facturation des abonnés	*11469,49*	*11917,18*	*11594,35*

3) Indicateur de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

	2018	2019	2020
Nombre d'installation contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	681	723	994
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service (2004)	931	959	1088
Taux de conformité en pourcentage	73%	75%	91%

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

